

REGARDS⁴⁰

avril 2025

SUR MARCILLY-EN-VILLETTE

Déviation de Jargeau :
le nouveau pont sur la Loire





Comment organiser notre mobilité ?

La Communauté de Communes des Portes de Sologne a décidé par délibération en date du 30 mars 2021 de se saisir de la compétence mobilité prévue par la loi du 24 décembre 2019. Cette compétence permet à la collectivité d'agir sur les conditions de mobilité des habitants du territoire.

L'élaboration d'un plan de mobilité a été confiée au bureau d'études Tecurbis. A cet effet, un diagnostic des mobilités existantes et l'identification des besoins et enjeux ont été dressés. Cette stratégie visait à répondre au plus juste aux attentes de la population. Cette démarche s'est appuyée sur une large concertation par le biais d'une enquête en ligne à destination du grand public. Un atelier de co-construction de la stratégie de mobilité a été mené avec les élus.

Fort des éléments recueillis, le cadre d'un plan de mobilité simplifié a été élaboré pour construire une politique de mobilité au quotidien.

5 axes de travail ont été définis :

- Renforcer les solutions de transports publics en travaillant avec la Région sur l'offre de transport interurbain.
- Favoriser les mobilités partagées à travers le covoiturage ou l'autopartage.
- Favoriser les mobilités actives piéton-vélo par le développement des infrastructures et la sécurisation des cheminements.
- Encourager le télétravail et le développement des tiers-lieux et du commerce de proximité.
- Renforcer la communication et la sensibilisation aux pratiques et enjeux de la mobilité.

Cette démarche donnera lieu à une phase de concertation jusqu'au 30 avril prochain de manière à recueillir les observations du public.

Que chacun puisse se sensibiliser à cette démarche pour définir un plan de mobilité conforme aux besoins de notre population.

Toutes les informations sont disponibles en ligne sur le lien suivant : <https://www.ccportesdesologne.fr/consultation-plan-mobilite-simplifiee-2024/>

Hervé Nieuviarts
Maire de Marcilly-en-Villette

SOMMAIRE

EN BREF	3-4
CONSEIL MUNICIPAL	5
BUDGET	6-7
Les budgets communaux 2025	
TRAVAUX	8
Restructuration rue du Champ de foire	
Nouveaux éclairages au gymnase	
Nouvelle entrée de la zone d'activité	
Chemin derrière le cimetière	
ENVIRONNEMENT	9
Le castor espèce protégée...	
Valorisation des déchets alimentaires	
Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)	
Accès déchèterie	
COM COM	10
Aides à la rénovation de l'habitat	
Plan de Mobilité Simplifiée	
TRIBUNE	10
Parole au groupe minoritaire	
FINANCES	11
Les factures d'eau et d'assainissement augmentent	
PORTRAIT	11
Anne-Aël Leroy, une élèveuse passionnée	

Marcilly-en-Villette

Regards sur Marcilly-en-Villette

62, place de l'Église
45240 Marcilly-en-Villette
Tél. 02 38 76 10 19 - Fax 02 38 76 17 52
E-Mail : mairie@marcilly-en-villette.fr
www.marcilly-en-villette.fr
Directeur de la Publication : H. Nieuviarts
Rédactrice en chef : S. Charron
Rédaction : Commission Communication
Conception & Création : www.enola-creation.fr
Impression : Imprimerie Prévost
Crédits photo : mairie de Marcilly-en-Villette
Dépôt légal : avril 2025

IMPRIM'VERT®
© 2021 - 2025

Le nœud au mouchoir

20 AVRIL

Fête des Lapins

📍 *Parcours de santé - Bourillon*

27 AVRIL

Journée du souvenir des Victimes de la Déportation

📍 *Monument aux Morts*

7 MAI

Ciné Sologne

📍 *Salle Chantaloup*

8 MAI

Commémoration Armistice du 8 mai 1945

24 MAI

Concert Garajazik

📍 *Salle Chantaloup*

30-31 MAI

Bric à Brac

Secours Populaire

📍 *Salle des Fêtes*

7 JUIN

Exposition scientifique

FRMJC "Au Travers du Corps"

📍 *Salle Chantaloup*

14 JUIN

Nuit du Cinéma

Ciné Marcilly

📍 *Salle Chantaloup*

14-15 JUIN

Tournoi de Foot Xavier

Deschamps

📍 *Stade*

15 JUIN

Commémoration des Fusillés du Cerf-Bois

18 JUIN

Commémoration de l'Appel du 18 juin

📍 *Monument aux Morts*

20 JUIN

Audition des élèves de l'Ecole de Musique et répétition publique

📍 *Salle Chantaloup*

21 JUIN

Fête de la Musique

22 JUIN

Bric à Brac Association familiale

📍 *Bourillon*

27 JUIN

Kermesse du Groupe Scolaire Xavier Deschamps



EN BREF

Nouveau franchissement de Loire

10 mai 2025 : tous ensemble, fêtons le pont !

La déviation de Jargeau et de Saint-Denis-de-l'Hôtel, en travaux depuis 2018, sera mise en service le 12 mai prochain. Pour célébrer cet événement, une grande fête est organisée sur le nouveau franchissement de Loire, samedi 10 mai, par le Département. Et si on s'y retrouvait tous ?

Inauguration et mise en service du pont

Le nouvel ouvrage de franchissement de Loire sera inauguré le 10 mai 2025. Une grande fête avec de nombreuses animations vous sera proposée ce jour-là. Banquet convivial sur le pont (amenez votre pique-nique ou faites vos courses auprès des producteurs ou des food trucks présents pour l'occasion), exposition photos, conférences, vols captifs en montgolfière, le tout en musique grâce aux bandas qui déambuleront sur le site... Retrouvez tout le programme sur www.deviationjargeau.fr. La mise en service du pont aura lieu le 12 mai à 9 heures. Une surprise sera offerte aux conducteurs des premiers véhicules qui le franchiront !

Un projet de territoire

La déviation de la RD 921 entre Jargeau et Saint-Denis-de-l'Hôtel, construite sur près de 15 kilomètres et incluant un nouveau pont sur la Loire de 570 mètres, est constituée d'une route à deux voies entre la RD 13 au sud sur la commune de Marcilly-en-Villette et la RD 960 à l'est de la commune de Saint-Denis-de-l'Hôtel.

Les modes doux de déplacement pris en compte

Le Département a intégré les modes doux dans le projet : une continuité cyclable pour franchir la Loire et relier La Loire à vélo au sud pour rejoindre Orléans a été créée. Une halte à vélo a été implantée au lieu-dit Pontvilliers, à Darvoy. Enfin, les deux aires de covoiturage de Mardié et Sandillon sont reliées par des pistes cyclables aux itinéraires existants de Saint-Denis-de-l'Hôtel et Darvoy.

Ce qui va changer pour les habitants

Bourgs apaisés et réaménagés, sécurité améliorée, abaissement du trafic sur les ponts de la métropole orléanaise, déplacements facilités... La déviation de Jargeau et de Saint-Denis-de-l'Hôtel sera un vrai plus pour des milliers d'habitants ! Elle va venir améliorer la qualité de vie des habitants de Jargeau, Saint-Denis-de-l'Hôtel et Darvoy qui subissent une circulation infernale liée à la pollution automobile et à des problèmes de sécurité. Elle abaissera de 70 % le trafic dans certains centres-villes, comme dans Saint-Denis-de-l'Hôtel et Jargeau, notamment en déviant les poids lourds de transit, diminuant ainsi les nuisances riveraines et l'insécurité.

Le saviez-vous ? Le pont sera le seul franchissement dans le Loiret accessible avec un fonctionnement normal pour une crue de 200 ans. Et, les services de secours pourront y accéder lors d'une crue de 500 ans afin de rejoindre la levée de Loire en rive gauche.

NOUVEAU SERVICE À L'INSTITUT MÉDICAL DE SOLOGNE (IMDS) DE LAMOTTE-BEUVRON

Depuis janvier 2025, l'IMDS propose une Consultation Mémoire de Proximité, labellisée par l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire. Sont concernées :

- Toute personne ayant une plainte cognitive.
- Les patients présentant une maladie d'Alzheimer ou une pathologie apparentée.
- Les personnes de tout âge dont l'entourage observe des troubles de la mémoire.

Les objectifs de cette consultation sont :

- Établir un diagnostic.
- Proposer éventuellement un traitement.
- Proposer une prise en charge personnalisée.
- Apporter des solutions aux patients et aux aidants.

Renseignements : IMDS - 1 bis rue Cécile Boucher - 41600 Lamotte-Beuvron - Tél : 02 54 98 58 00

Concours des maisons fleuries



Bienvenue au Garage des Vignes...

Le Garage des Vignes sous l'enseigne Top Garage succède au Garage Foltier. Les activités de mécanique multimarque, de vente de véhicules neufs ou d'occasion y sont poursuivies. Johan Palacoœur et Adil Laamarti, nouveaux gérants, vont s'attacher à développer une activité de tôlerie, peinture et de vitrage. Le garage est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h et le samedi de 7h30 à 12h.



INFORMATION IMPORTANTE POUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

Afin que les nouveaux arrivants puissent bénéficier de la fibre, il est important d'effectuer les démarches dès l'arrêté de permis de construire.

Tout comme l'eau, l'électricité et le gaz, des travaux d'adduction jusqu'au réseau public sont nécessaires pour préparer l'arrivée de la fibre. Il est par conséquent primordial d'effectuer ces démarches au plus tôt.

Pour notre commune, c'est le Département qui prend en compte les demandes des usagers. Vous devez déposer vos demandes en allant sur la page <https://www.loiret.fr/le-tres-haut-debit>

Le suivi se fait ensuite par échange de mail via l'adresse : sollicitation_thd@loiret.fr

ÉTAT civil

NAISSANCES

- 12 octobre 2024,**
Léo FROGER
02 décembre 2024,
Inaya FALLOUK
28 janvier 2025,
Rose GOARD
Marcel GOARD
13 février 2025,
Iris DE GEA

DÉCÈS

- 25 novembre 2024,**
Sidonie CLEACH
22 décembre 2024,
Monique MINIAÏLO
02 janvier 2025,
Murielle ROUSSEAU (épouse MOUILLÉ)
24 janvier 2025,
Odette DIEU (épouse LEFIN)

MARIAGES

- 11 octobre 2024,**
Vincent CAQUOT
et Olivia WENDER
9 novembre 2024,
Christian FIGUIÈRE
et Michèle AGOGUÉ
9 novembre 2024,
Benoît DUBUISSON
et Adeline BESNAULT
28 décembre 2024,
Quentin ALBERTONI
et Salima BOUZIT

Extraits des délibérations du Conseil Municipal. L'intégralité des textes est disponible en mairie et sur le site internet de la commune (<https://www.marcilly-en-villette.fr/la-mairie/le-conseil-municipal-et-compte-rendus/>).

SÉANCE 14/11/24

Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes des Portes de Sologne (CCPS)

Monsieur le Maire présente les grandes orientations du PADD composé de 7 axes :

- 1/ Concilier développement territorial et préservation de l'identité solognote.
- 2/ Projeter un développement structuré par pôles et adapté au contexte local.
- 3/ Valoriser les atouts de la Sologne comme levier du tourisme vert.
- 4/ Envisager une gestion durable et sécurisée des flux de circulations.
- 5/ Diversifier le dynamisme économique des Portes de Sologne.
- 6/ Accompagner le développement de projets structurants pour le territoire.
- 7/ Bilan de la consommation foncière.

Après quelques échanges/questions, le Conseil municipal prend acte de la tenue du débat sur le PADD du PLUi et Monsieur le Maire précise que la présente délibération sera transmise en préfecture.

Transfert services eau et assainissement à la Communauté de Communes

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'état des études sur le transfert de cette compétence. Les bureaux d'études en charge de ce dossier ont présenté les modes d'exploitation possibles et une hypothèse de lissage tarifaire compte-tenu de la disparité de fonctionnement et de prix de chaque collectivité. Pour ce qui est de l'annonce gouvernementale, à savoir la suppression du caractère obligatoire de ce transfert, le bureau de la CCPS a décidé de poursuivre les études en cours portant sur les schémas directeurs de ces services en attendant les textes réglementaires concrétisant l'annonce faite.

SÉANCE 09/12/24

Tarifs 2025 pour les services eau et assainissement

Le Conseil municipal, après avoir examiné le projet de tarification établi par la Commission des finances, décide à l'unanimité de reconduire les tarifs 2024 à compter du 1^{er} janvier 2025 : soit pour le service de l'eau 1,06 €/m³, et pour le service de l'assainissement 2,00 €/m³.

Dotations 2025 pour le Groupe scolaire Xavier Deschamps

Le Conseil municipal reconduit la dotation aux écoles pour les fournitures pédagogiques à raison de 69 €/enfant et de 35 €/enfant pour les activités pédagogiques, sur la base des inscrits au 1^{er} janvier de l'année N.

SÉANCE 01/01/25

Débat d'orientations budgétaires

Monsieur le Maire informe que le débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les communes de 3 500 habitants et plus. Toutefois, le Conseil municipal a inscrit ce DOB dans son règlement intérieur (délibération 2020/27). Après une présentation de ce rapport par Monsieur le Maire, le Conseil municipal prend acte de cette communication relative au débat d'orientations budgétaires 2025.

Attribution d'un fonds de concours CCPS

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de demander un fonds de concours à la CCPS en vue de participer au financement d'investissements 2025 pour la rénovation de l'éclairage scénique de la salle Chantaloup pour un montant de 5 016,64 €, reste à charge de la commune 3 705,00 €.

Demande de subvention Conseil Départemental – volet 3

Monsieur Roussel, adjoint au maire, présente les 3 projets de scénarii pour la requalification de la rue du Champ de foire. Le Conseil municipal décide de retenir l'aménagement qualitatif développé au scénario 2, le

coût de ces travaux est estimé à 147 432,32 € HT. Le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention sur la base de 40% au titre du volet 3, d'un montant de 58 972,93 €.

SÉANCE 04/03/25

Animations été 6-15 ans : tarification 2025

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe la participation par jeune, de 6 à 15 ans, à 40 € par semaine (3h/jour) pour les stages au Golf de Marcilly, au Centre équestre de la Poulardièrre et au Domaine du Ciran, sous la condition d'un effectif minimum de 10 enfants participants pour chaque activité.

Tarifs services périscolaires : tarifs au 1^{er} septembre 2025

Madame Charron, adjointe au maire, rend compte au Conseil municipal, de la rencontre avec les parents d'élèves pour l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) quant à la possibilité d'une ouverture plus large de l'ALSH et à la tarification. Par ailleurs, il est envisagé la mise en place d'une aide aux devoirs les lundis et jeudis, dès la rentrée de septembre 2025 à la garderie, service inclus dans la tarification, avec encadrement soit par des étudiants, des parents ou des grands-parents.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de l'ouverture d'une semaine supplémentaire en août et de l'ouverture aux congés de Noël du 29 au 31 décembre 2025 ;
- valide l'uniformisation des horaires d'ouverture à 7h15 et de fermeture à 18h30 de l'ensemble des services périscolaires ;
- adopte la grille tarifaire ci-dessous, à compter du 1^{er} septembre 2025 avec un forfait possible de 3 jours sur les périodes de congés scolaires :

ALSH (mercredi et vacances) réf QF au 01.07.2025

- QF < 800 – 9 €/journée
- QF de 801 à 900 – 11 €/journée
- QF de 901 à 1 000 – 12 €/journée
- QF de 1 001 à 1 200 – 18 €/journée
- QF de 1 201 à 1 500 – 19 €/journée
- QF > 1 500 – 20 €/journée

Les budgets communaux 2025

DÉTAIL DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT

Audit peupleraie IEA	20 000,00 €	Passerelle lavoir	52 000,00 €
Audit maison médicale	15 000,00 €	Restauration mobilier église	8 973,00 €
Agencement voirie	184 653,44 €	Tables de ping pong	2 300,00 €
Maîtrise d'œuvre et géomètre voirie	36 516,49 €	Mobiliers cantine	600,00 €
Éclairage cour école	6 842,45 €	SEBB barrage Bourillon	161 760,00 €
Toitures groupe scolaire	250 000,00 €	Four cuisine salle Chantaloup	3 000,00 €
Toiture église	32 137,76 €	Plan vélo INCA	9 456,00 €
Toiture vestiaire foot	43 993,37 €	Écran salle Conseil	800,00 €
Éclairage terrain foot	25 000,00 €	Éclairage scénique salle Chantaloup	10 469,58 €
Étude chaufferie	30 000,00 €	Licences informatiques	8 656,48 €
Radar pédagogique	4 525,44 €		943 138,07 €
Agencement cimetière	6 570,00 €	Remboursement emprunts	155 000,00 €
Outillage service technique	10 757,15 €	Total	1 098 138,07 €
Chemin piétonnier cimetière	19 126,91 €		

Budget communal

FONCTIONNEMENT

2 134 483,00 €

RECETTES

Résultat reporté	300 000,00 €
Atténuations de charges	28 195,00 €
Produits des services	200 298,00 €
Fiscalité	1 083 500,00 €
Dotations subventions	480 490,00 €
Autres produits gestion courante	42 000,00 €

DÉPENSES

Charges caractère général	747 500,00 €
Charges de personnel	885 000,00 €
Atténuations de produits	32 000,00 €
Virement section investissement	285 293,00 €
Autres charges de gestion courantes	156 840,00 €
Dotations aux provisions	750,00 €
Charges financières	27 000,00 €
Charges exceptionnelles	100,00 €

INVESTISSEMENT

1 182 800,76 €

RECETTES

Virement section de fonctionnement	285 293,00 €
Dotations fonds de réserve	459 624,56 €
Subventions investissement	247 683,20 €
Emprunts et dettes	110 000,00 €
Immobilisations corporelles	80 200,00 €

DÉPENSES

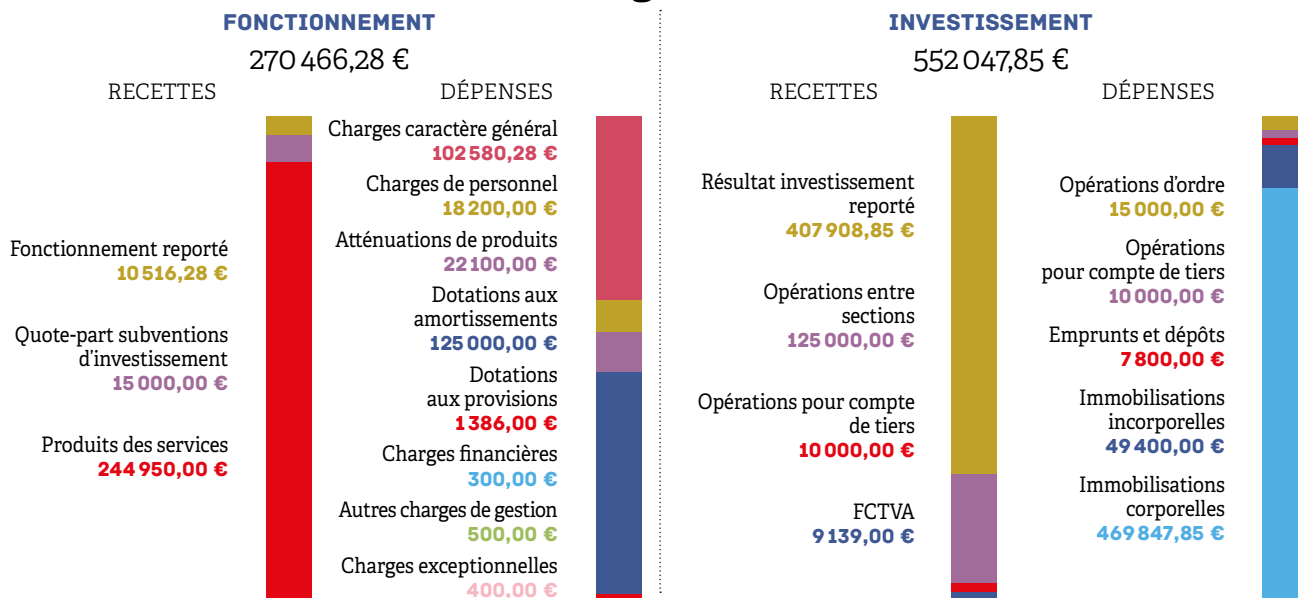
Report excédent 2024	74 662,69 €
Emprunts	165 000,00 €
Immobilisations incorporelles	8 656,48 €
Immobilisations corporelles	934 481,59 €

Subventions aux associations

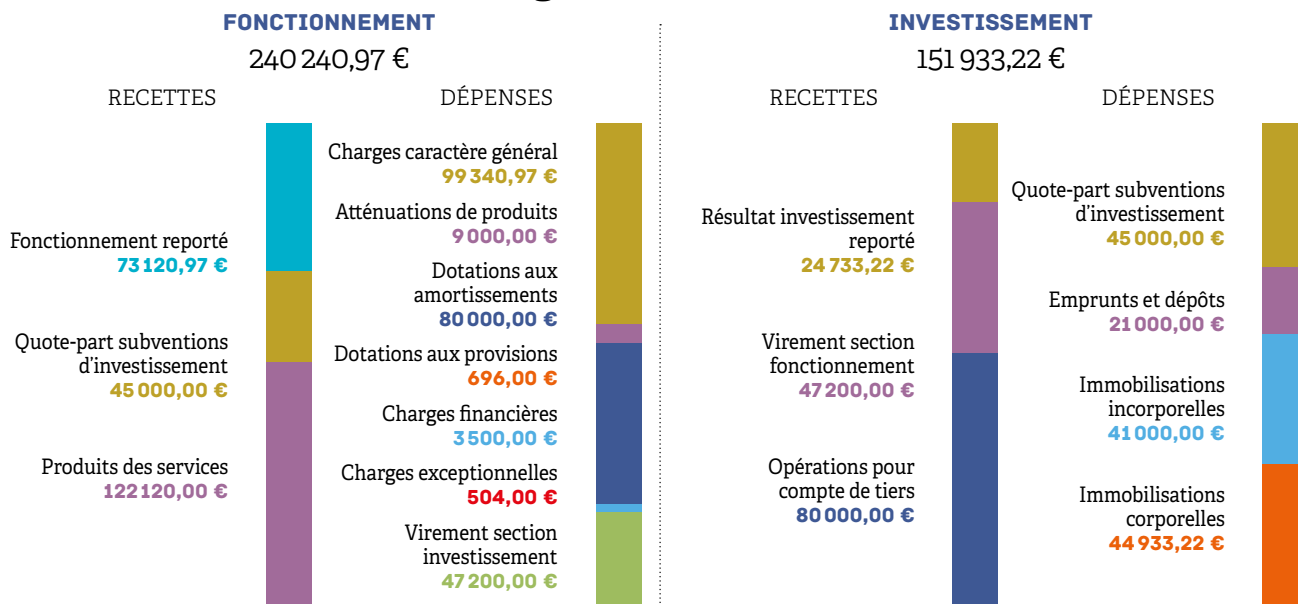
École de Musique	16 000 €	Association sportive du golf	500 €	Comité départemental randonnée pédestre	30 €
Union Musicale	1 500 €	Ecole de golf	500 €	Prader Willy - Ensemble stimulons Thibault	150 €
Orchestre junior	1 500 €	Acquisition matériel compétition		Association Trisomie 21	100 €
C.O.S.M. Comité Directeur	4 000 €	Centre équestre de La Poulardière	3 500 €	Croix-Rouge française	100 €
U.A.M. Tir	550 €	ID Créations	150 €	La Prévention routière	150 €
Club des Relais	300 €	Choraline	400 €	Secours populaire	200 €
Amicale des A.F.N.	200 €	Art'en ciel	50 €	Ass Anciens Maires & Adjoints du Loiret	50 €
Guerluchon	250 €	Les Gamelles de l'amitié	200 €	Conciliateurs de justice	200 €
Amicale du Bourillon	255 €	Association des Parents Investis (API)	1 000 €		
Groupe scolaire Xavier Deschamps (35 €/enfant)	7 000 €	U.C.P.S.	200 €		
Ciné Marcilly	300 €	Ensembles pour vous	200 €		
Union des Commerçants et Artisans de Marcilly (UCAM)	1 000 €	Garajazik	200 €		
		Restos du cœur	250 €		
		Secours catholique	200 €		
		TOTAL		41 185 €	

La commune a maintenant l'obligation de séparer les budgets de l'eau et de l'assainissement.

Budget eau



Budget assainissement



Évolution de l'endettement de la commune en €

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
En cours au 1 ^{er} janvier	1 535 283	1 658 283	1 280 283	1 149 283	1 017 283	1 378 729	1 203 725	1 023 978
Annuités	127 000	378 000	131 000	132 000	138 554	175 004	179 747	154 928
Emprunt	250 000				500 000			
Endettement net au 31 décembre	1 658 283	1 280 283	1 149 283	1 017 283	1 378 729	1 203 725	1 023 978	869 050

RESTRUCTURATION RUE DU CHAMP DE FOIRE

Après le quartier Bourillon-Lavoir, c'est au tour de la rue du Champ de foire de faire peau neuve. A compter du mois de juin, la voirie va être reprise (couche de roulement et trottoirs) pour répondre notamment aux normes d'accessibilité et intégrer le "Plan vélo".



Chemin derrière le cimetière

Afin d'améliorer notre sécurité, le nouvel éclairage du chemin piétonnier faisant la liaison entre les lotissements de La Haletière et de La Chaise est en service depuis le mois de janvier.



Nouveaux éclairages *au gymnase*

Avec pour objectif de diminuer nos coûts énergétiques tout en améliorant l'environnement et la pratique de nos sportifs, le gymnase est passé en éclairage LED.

NOUVELLE ENTRÉE DE LA ZONE D'ACTIVITÉ



Dans le cadre du développement de son activité, l'entreprise PANIBOIS a acquis le bâtiment de l'entreprise TRANSPORAP de l'autre côté de la rue des Vignes. Afin d'assurer une évolution et un aménagement cohérent de la zone d'activités, la CCPS et le Département du Loiret ont acté le déplacement de l'entrée de la zone d'activités au niveau de la



rue des Châtaigniers. Les travaux ont été finalisés en début d'année 2025 et l'inauguration a eu lieu le 18 mars dernier.

Le castor

espèce protégée...



Le castor d'Europe, espèce emblématique de la Sologne, avait quasiment disparu au début du XX^e siècle, réintroduit en Loire en 1974, il a maintenant recolonisé l'ensemble du bassin, sa présence est avérée par l'édification de huttes et barrages. Installé sur le territoire communal depuis quelques années, ses ouvrages en terrain privé restent discrets, toutefois les promeneurs attentifs peuvent observer des traces de sa présence avec, ponctuellement, l'inondation de zones humides ou encore des traces de rognage sur les arbres et arbustes. La présence de barrages peut entraîner des variations significatives du niveau du Bourrilon. En cas d'impact avéré sur la station d'épuration, un arasement partiel de barrage peut être réalisé, après autorisation préfectorale et sous le contrôle des agents de l'Office Français de la Biodiversité.

Depuis 1968, le castor est protégé sur l'ensemble du territoire national : son enlèvement, sa capture, sa détention, sa destruction ou sa mutilation sont interdits, ainsi que la destruction, l'altération ou la dégradation de son habitat ou de ses constructions, tout contrevenant s'exposant à de très lourdes sanctions, jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amendes.

L'année du castor, 50 ans après sa réintroduction, se tient jusqu'à l'été 2025, évènement coordonné par la Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN) ainsi que par le Comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement (CDPNE 41). Le SEBB, partenaire de l'évènement, avait organisé une conférence et une projection-débat en décembre 2024.

ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES DU SMICTOM DE SOLOGNE
Déjà plus de 6000 inscriptions

LE 06 AVRIL 2025
Les déchèteries du SMICTOM de Sologne ne seront plus accessibles sans inscription préalable

POUR VOUS INSCRIRE Inscriptions en ligne sur : https://smictom-de-sologne.horsnet.com	DOCUMENTS À FOURNIR : - Justificatif de domicile de moins de 3 mois - Carte grise du véhicule
---	--

Si vous n'avez pas d'accès internet, le SMICTOM de Sologne organise des permanences pour vous accompagner dans votre démarche.

Pour tout renseignement
02 54 88 58 28 access@smictomdesologne.fr

ACCES DÉCHÈTERIE
RAPPEL : Depuis le 6 avril 2025, la déchèterie n'est plus accessible sans inscription préalable.

OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT (OLD)

Face à la montée du risque incendie en région Centre-Val de Loire, la Sologne a été classée en tant que massif forestier à risque incendie. Une des conséquences de ce classement est la nécessité de mettre en œuvre des obligations légales de débroussaillage.

➔ Où débroussailler ?
Le débroussaillage est obligatoire :
➔ dans un rayon de 50 m autour des constructions ;
➔ sur une largeur de 2,50 m de part et d'autre des voies privées d'accès aux constructions ou ouvertes à la circulation motorisée.

➔ Quand débroussailler ?
➔ La coupe des arbres et arbustes est à réaliser de préférence entre le 1^{er} septembre et le 15 mars ;
➔ Le maintien de la végétation à une hauteur inférieure à 50 cm est à faire toute l'année, autant de fois que nécessaire.

➔ Comment débroussailler ?

Les principales MESURES :

- Couper les branches basses des arbres afin que toutes les parties des branches se trouvent à une hauteur minimale de 2 m du sol.
- Couper les arbres, les arbrustes et les branches situés à moins de 3 m de toute construction.
- Épacer les arbrustes entre eux d'au moins 3 m (possibilité de conserver des bûches à plus de 10 m des constructions).
- Couper les arbrustes présents sous les arbres.
- Couper les branches basses des arbres afin que toutes les parties des branches se trouvent à une hauteur minimale de 2 m du sol.
- Débroussailler autour des voies d'accès sur 2,5 m de part et d'autre et également un gabarit de 4 m x 4 m.
- Débroussailler jusqu'à 50 m autour des constructions.
- Gabarit 4 m x 4 m.

VALORISATION DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

2 bornes à déchets alimentaires ont été installés sur la commune : la première au niveau du groupe scolaire, au fond du parking des enseignants, et la seconde sur le parking de la salle des fêtes rue d'Orléans. Ainsi, au lieu d'être incinérés, vos déchets alimentaires seront transformés en énergie verte via des méthaniseurs. L'inscription est gratuite, les conteneurs sont accessibles par un badge donné gratuitement après inscription.

VALORISER SES DÉCHETS ALIMENTAIRES

INSCRIVEZ-VOUS POUR L'ACCÈS AUX BORNES D'APPORT VOLONTAIRE POUR LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

A PARTIR DU 06 JANVIER 2025

02 54 88 58 28
<https://smictomdesologne.com>

SCANNEZ-MOI

Ensemble à Marcilly

Les prochaines élections municipales auront lieu en mars 2026.

Quel que soit le choix des électeurs, elles ne régleront pas toutes les problématiques locales car les territoires ruraux sont très dépendants des politiques publiques (services publics, emplois publics, commande publique) et des contraintes budgétaires.

Plusieurs sujets sont communs à presque tous les territoires ruraux :

- la désertification médicale
- les mobilités
- le manque de services publics
- le Zéro Artificialisation Nette

La création d'une faculté de médecine à Orléans va favoriser l'ancrage territorial des futurs médecins et une installation à Marcilly. Une étude va être conduite pour aménager la maison médicale de Marcilly et répondre ainsi au souhait des médecins : travailler à deux. Une solution provisoire ou alternative peut être le renforcement des pôles santé à La Ferté-Saint-Aubin avec la mise en place d'un transport à la demande.

Dans nos campagnes, le sujet Mobilités concerne tous les déplacements de la vie quotidienne : il s'agit de se déplacer de façon sécurisée à pied ou à vélo dans la commune et de pouvoir rejoindre un pôle d'activité ou de service (dans ou hors la commune) depuis son lieu d'habitation.

Tous les services publics ne peuvent être présents dans toutes les communes rurales. Le déplacement de services vers les habitants (comme l'Espace Service Public itinérant) complète l'accès à des services dématérialisés.

La mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette parce qu'elle limite la consommation d'espaces naturels et agricoles et impose de densifier le territoire communal réduira la superficie des terrains constructibles. Il s'agit là d'une opportunité pour créer des jardins partagés, espaces verts et lieux de rencontres entre les habitants.

ensemblemarcilly.canalblog.com

Aides à la rénovation de l'habitat

La Communauté de Communes des Portes de Sologne a lancé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Grâce à ce dispositif en faveur de la rénovation énergétique et de la lutte contre l'habitat indigne, les propriétaires occupants et bailleurs du territoire souhaitant s'engager dans des travaux de rénovation peuvent bénéficier de conseils techniques, d'un soutien administratif et d'une aide financière (sous conditions de ressources) permettant de réduire le reste à charge de leurs travaux.

Au total, plus de 2,5 millions d'euros vont être mobilisés sur 3 ans par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), la CCPS et le Conseil Départemental du

Loiret afin d'accompagner la rénovation des logements.

Afin de vous aider dans vos démarches, des permanences avec un conseiller ont lieu au 109 Workplace des Portes de Sologne (109 rue Maréchal Joffre, 45240 La Ferté-Saint-Aubin) sur rendez-vous. Les prochaines dates sont les jeudis 15 mai et 12 juin 2025.

Pour plus d'informations :
<https://www.ccportesdesologne.fr/vivre-et-habiter/aide-renovation-habitat/>

Contact : ADIL – Espace Conseil France Rénov' du Loiret au 02 38 62 47 07 ou adil@adil45-28.org



Plan de Mobilité Simplifiée

Comme évoqué dans l'Edito, le Plan de Mobilité Simplifiée établi pour notre territoire est consultable du **15 mars au 30 avril 2025** dans chacune des mairies du territoire, ainsi que dans les bureaux de la Communauté de Communes. Chaque habitant est appelé à **exprimer son avis pour façonner une mobilité durable, inclusive et innovante** sur le territoire des Portes de Sologne. Faciliter la mobilité du quotidien c'est répondre aux enjeux d'amélioration du cadre de vie, de santé publique, et de préservation de l'environnement. Améliorer la mobilité c'est aussi favoriser l'attractivité économique et touristique du territoire.

Retrouvez toutes les informations sur la page Mobilité du site de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.



Les factures d'eau et d'assainissement augmentent

La réforme des redevances des agences de l'eau a été votée par le parlement dans le cadre de la loi de finances pour 2024. Cette réforme se traduit par :

- La suppression des redevances pour « pollution d'origine domestique » et « modernisation des réseaux de collecte », remplacées par une redevance « consommation d'eau potable » due par les abonnés au service public de l'eau ;
- Deux redevances pour « performance des réseaux d'eau potable » et « performance des systèmes d'assainissement collectifs » s'appliquent aux services en charge de la distribution de l'eau potable et de l'épuration des eaux usées. Plus le service est performant, plus la fiscalité est réduite.

Le Comité de bassin de l'agence de l'eau Loire-Bretagne a délibéré le 15 octobre 2024 (délibération n°2024-97)

sur les taux de redevances du 12^e programme :

- La redevance consommation d'eau potable = taux de 0,33 €/m³ x nb m³ facturés (le taux évoluera sur la période 2025-2030),
- La redevance performance des réseaux d'eau potable = taux de 0,10 €/m³ x coefficient modulation forfaitaire fixé à 0,2 x nb m³ facturés (le taux évoluera sur la période 2025-2030 et le coefficient de modulation sera propre à chaque collectivité selon ses performances),
- La redevance performance des systèmes d'assainissement collectif = taux de 0,28 €/m³ x coefficient modulation forfaitaire fixé à 0,3 x nb m³ facturés (le taux évoluera sur la période 2025-2030 et le coefficient de modulation sera propre à chaque collectivité selon ses performances).

[PORTRAIT]

Anne-Aël Leroy, une éleveuse passionnée

Anne-Aël est arrivée à Marcilly-en-Villette en 2017. Après un parcours scolaire classique sanctionné par un Baccalauréat scientifique, elle poursuit ses études par un BTS agricole en alternance dans un élevage de vaches laitières. Son BTSA ACSE (Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole) en poche, elle poursuit en licence professionnelle en agri-management, toujours en alternance, c'est là qu'elle rencontre son futur mari : Rodolphe Leroy. Suite à cette licence, elle resta dans cette ferme en CDI pendant 1 an et demi avant de rejoindre Marcilly en mars 2017.

En avril de la même année, Anne-Aël est embauchée à la chambre d'agriculture du Loiret pour accompagner les jeunes exploitants dans leurs entreprises, puis elle devient conseillère pour tous les types de cultures destinées à l'alimentation des animaux jusqu'en février 2024.

En août 2022, l'opportunité de réaliser son propre projet d'élevage se présente avec la reprise potentielle de la ferme du Ciran ; reprise concrétisée après un an d'étude de faisabilité.

Un an et demi de travaux, entre août 2023 et maintenant, a été nécessaire pour réaliser ce projet avec la restauration et l'agrandissement des étables, de la salle de traite, la construction des clôtures, du laboratoire et du magasin, ainsi que la réalisation du stock



de fourrage et l'acquisition d'une vingtaine de vaches.

Sa volonté et son énergie mises dans cette entreprise se concrétiseront début avril par la fabrication et la vente de ses premiers produits : lait, fromage blanc, faisselle, yaourts, crème. A partir de cet été, elle proposera de la tomme. Les ventes se feront sur place mais aussi au château du Ciran ainsi que chez les professionnels locaux.

Dans un second temps, Anne-Aël envisage d'organiser des visites pédagogiques de son exploitation avec l'association du Ciran pour faire partager sa passion.

Nous ne doutons pas que son dynamisme et son rayonnement lui permettront l'accomplissement de ce beau projet.



FETE DES LAPINS

DIMANCHE 20 AVRIL

à partir de 16h

Parcours de santé

Aidez le Lapin à retrouver les œufs de Pâques

Pour tous les enfants jusqu'au CM2

